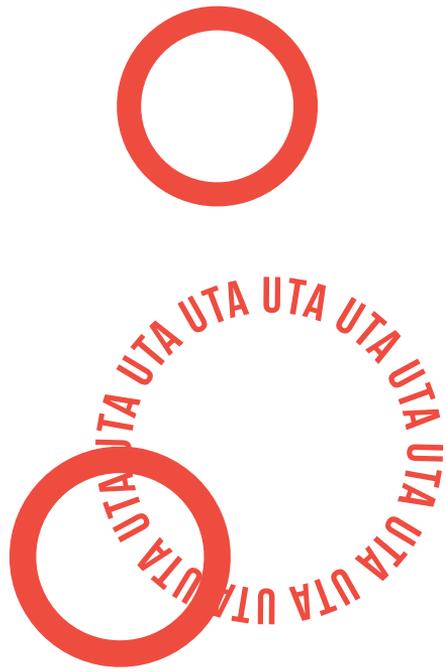


COMPLEMENTS AU PROGRAMME

—
4 NOUVEAUX CYCLES
DE CONFERENCES



PROGRAMME DES CONFÉRENCES

10 Gentrification et paupérisation
des espaces intra-urbains

par Paul BOINO

Professeur des universités, Université
Lumière Lyon 2 - UFR Temps et Territoires,
Institut d'urbanisme de Lyon, UMR 5206
Triangle

**Lieu : Lyon 7ème, Campus Berges du
Rhône - Salle GAI.029 - Bâtiment Gaïa**

11 Diable et sorciers

par Philippe MARTIN

Professeur des universités en histoire et
civilisations, Université Lumière Lyon 2,
UFR Temps et Territoires - Laboratoires
Recherche Historique Rhône-Alpes
(LARHRA) et Institut Supérieur d'Études
des Religions et de la Laïcité (ISERL)

**Lieu : Lyon 7ème, Campus Berges du
Rhône - Amphi SAY - Bâtiment Demeter**

12 Culture et Psychologie

par François OSIURAK

Professeur des universités en psychologie
et sciences cognitives, Université Lumière
Lyon 2 - Laboratoire d'Études des
Mécanismes Cognitifs

**Lieu : Bron, Campus Porte des Alpes -
Salle F.106 - Bâtiment F**

13 Art de la photographie et
philosophie de l'art

par Gilles BOUDINET

Professeur des universités en sciences de
l'éducation, Université Lyon 2, UFR
Institut des sciences et pratiques de
l'éducation et de la formation (ISPEF) -
Laboratoire Éducation Culture, politique
(ECP)

**Lieu : Lyon 7ème, Campus Berges du
Rhône - Salle BEL.435 - Bâtiment
Belenos**

GENTRIFICATION ET PAUPÉRISATION DES ESPACES INTRA-URBAINS

Par Paul BOINO

*Professeur des universités, Université
Lumière Lyon 2 - UFR Temps et Territoires,
Institut d'urbanisme de Lyon, UMR 5206
Triangle*

ARCHITECTURE
URBANISME

Les dynamiques urbaines sont pleines de contraste. D'un côté, des quartiers qui s'embourgeoient. C'est ce que l'on appelle la gentrification. De l'autre, des quartiers qui s'appauvrissent et se dégradent. C'est la paupérisation. L'objet de ce cycle de conférences est de présenter l'état des connaissances scientifiques concernant les mécanismes sociaux, économiques et politiques qui construisent ces dynamiques contraires.

Il est aussi de montrer le caractère cyclique de ces évolutions contrastées. Sur le temps long, un même quartier a connu et connaîtra une succession de phases de valorisation et de dévalorisation. Au cours des séances seront présentés différents cas d'études français et américains ainsi que les principales grilles développées sur ces questions de part et d'autre de l'atlantique. Ce cycle de conférences s'inscrit dans le cadre du pôle de spécialité "ville et mobilité".

- | | |
|----------|---|
| 06 mars | Les cycles de la ville. Du centre à la périphérie, les quartiers de nos grandes villes connaissent des phases de valorisation et de dévalorisation cyclique. |
| 13 mars | Du vieux continent au nouveau monde, la paupérisation des centres villes. Études de cas de villes américaines et françaises. |
| 20 mars | Les grands ensembles de l'utopie à la zone urbaine sensible. 60 ans d'histoire urbaine. |
| 27 mars | Les mécanismes de la paupérisation des espaces intra-urbains. Au-delà des spécificités, les facteurs de paupérisation des espaces urbains du centre à la périphérie des villes. |
| 03 avril | Xénophilie et gentrification. Approche socio-culturelle de la gentrification. |
| 24 avril | La gentrification en bénéfice. Approche économique de la gentrification. |
| 15 mai | Politiques publiques et gentrification. Approche politique de la gentrification. |
| 22 mai | Des dynamiques socio-spatiales à la structuration interne des villes. Les migrations résidentielles au centre de la structuration en continu des villes. |

LYON 7^{ème}
Campus Berges du
Rhône - Bâtiment Gaïa
- Salle GAI.029

Lundi
14h - 16h
16h au total

*2^{ème} semestre
(de mars à mai)*

Par Philippe MARTIN

Professeur des universités en histoire et civilisations, Université Lumière Lyon 2, UFR Temps et Territoires - Laboratoires Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA) et Institut Supérieur d'Études des Religions et de la Laïcité (ISERL)

HISTOIRE

Aujourd'hui, le diable et la sorcellerie semblent un des principaux arguments des films d'horreur. Chacun se souvient de l'Exorcisme mais aussi des innombrables feuilletons. En fait, pendant près de deux millénaires, ils ont été une composante essentielle de l'imaginaire des Européens. Ce cycle propose d'explorer les croyances mais aussi de les voir en action puisque la peur du diable a provoqué d'innombrables procès qui ont entraîné sur les bûchers des milliers de personnes, surtout des femmes.

Ce cycle nous permettra de voir la construction des imaginaires, puisque le portrait du diable (et de ses sbires et victimes) se précise lentement et qu'il évolue selon les époques. Il sera aussi l'occasion de revenir sur les peurs de nos ancêtres et d'analyser les processus de disqualification d'une partie de la population. Enfin, il montrera les implacables mécanismes de la justice.

Ce cycle de conférences correspond à un des axes majeurs de la recherche en lien avec l'ISERL et le LAbEx COMOD. Dans ce cadre, ont été publiés des ouvrages, Ce cycle résonne aussi avec un travail qui s'ouvre avec la SFU, Lyon 1... autour de "Psychopathologies et religions ».

07 mars	Aux origines du diable.
14 mars	Le diable dans le monde.
21 mars	Les traités de démonologie.
28 mars	La grande chasse aux sorcières.
04 avril	La dernière sorcière de Genève.
25 avril	Les sorcières de Salem
09 mai	Vampires, fantômes et zombies.
16 mai	Diable et sorcières en spectacle (cinéma feuilletons, chansons...).

LYON 7ème
Campus Berges du
Rhône - Amphi SAY -
Bâtiment Demeter

Mardi 19h00 - 21h00
16 heures au total

2ème semestre
(de mars à mai)

Par François OSIURAK

Professeur des universités en psychologie et sciences cognitives, Université Lumière Lyon 2 - Laboratoire d'Études des Mécanismes Cognitifs.

PSYCHOLOGIE

L'espèce humaine a longtemps été considérée comme la seule espèce capable de produire des phénomènes culturels (art, technologie, langage). Depuis plus de deux décennies maintenant, les travaux réalisés par les scientifiques tendent à remettre en cause cette hégémonie. La culture ne serait pas un phénomène unique à notre lignée, puisque de nombreuses espèces non humaines pourraient aussi être dotées de capacités d'apprentissage culturel. Toutefois, même si la culture puise son origine dans des mécanismes non spécifiques à notre espèce, nous resterions la seule espèce en mesure de faire évoluer notre culture au cours du temps, nous rendant capables de produire des technologies qu'aucun individu de son vivant ne pourrait inventer seul.

La question, évidemment, est de comprendre comment ces phénomènes culturels, évolutifs ou non, se mettent en place.

Ce cycle de conférences aura pour objectif de vous introduire à l'approche scientifique des phénomènes culturels, en tentant de répondre à la question des capacités psychologiques clefs qui permettent leur émergence.

Ce cycle de conférences sera alimenté par des travaux issus de la psychologie (humaine et animale), de l'anthropologie, de l'archéologie ou bien encore de la biologie.

BRON
Campus Porte des
Alpes - Salle F.106 -
Bâtiment F

Mardi 12h - 14h

16h au total

*2ème semestre
(de mars à juin)*

07 mars	Culture
14 mars	Société et culture
21 mars	Apprentissage social
28 mars	Surimitation
25 avril	Culture cumulative
16 mai	Intelligence culturelle (1)
23 mai	Intelligence culturelle (2)
13 juin	Compréhension causale

Par Gilles BOUDINET

Professeur des universités en sciences de l'éducation, Université Lyon 2, UFR Institut des sciences et pratiques de l'éducation et de la formation (ISPEF) - Laboratoire Éducation Culture, politique (ECP)

**CINEMA
PHOTOGRAPHIE
PHILOSOPHIE
SCIENCES DE L'EDUCATION**

La photographie en sept erreurs philosophiques. Le « jeu des sept erreurs » entre une image de référence supposée « vraie » et une autre dite « erronée » se prête particulièrement à illustrer une contradiction qui marque la photographie : celle-ci est-elle une duplication/reproduction du réel ou, au contraire, une transfiguration, voire une transgression, de ce dernier ?

Cette contradiction ne peut que retrouver les interrogations développées par la philosophie sur le rapport entre l'œuvre d'art, la vérité et la réalité. Cette série de conférences propose de reprendre ces interrogations en suivant l'esprit du « jeu des sept erreurs ».

- 08 mars L'erreur de Pascal Dagnan-Bouveret, une noce chez le photographe, peinture, photographie et temporalités.

- 22 mars L'erreur de Georges Eastman, la question du « reste ».

- 29 mars L'erreur de Pierre Bourdieu, « art moyen » et fonction sociale : détermination ou instauration ?

- 05 avril L'erreur de Platon : mimésis et vérité, à propos de Blow Up.

- 26 avril L'erreur d'Aristote : Roland Barthes et le référent in praesentia entre punctum et stadium. Séance.

- 03 mai L'erreur de Walter Benjamin : « l'aura » et la valeur d'exposition.

- 24 mai L'erreur d'André Bazin : ontologie et incarnation. « L'inquiétante étrangeté » et la photographie.

- 07 juin Synthèse qui reviendra à la question de la temporalité.

LYON 7ÈME
Campus Berges du Rhône - Salle BEL.435 - Bâtiment Belenos

Mercredi
14h - 16h
16h au total

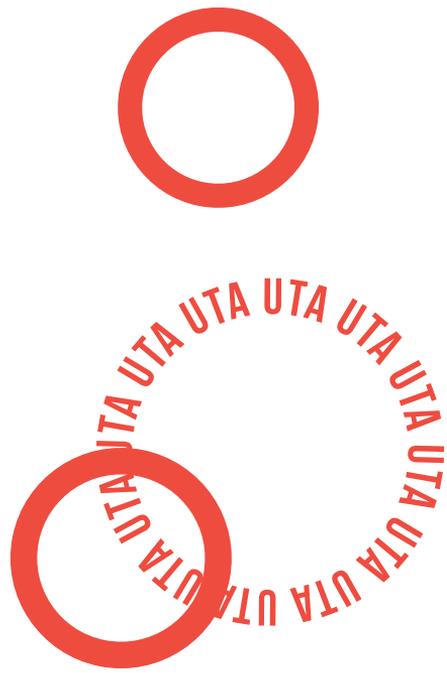
2ème semestre
(de mars à juin)



SCIENTIA ET LABORE



JOHANNES
BERNHARDI
1811-1881



INFORMATIONS PRATIQUES

Contact

Tarifs

Modalités d'inscription

Inscription

À savoir

Guide de l'auditeur/trice

CONTACT

Adresse postale :

Université Lumière Lyon 2
Service UTA
Campus Berges du Rhône
18, quai Claude Bernard
69365 LYON Cedex 07

Accueil de l'UTA :

Maison Internationale des Langues et
des Cultures (MILC)
Bureau 510 (5ème étage)
35 rue Raulin
69007 Lyon

Tél. : 04 72 76 84 30

Courriel : uta@univ-lyon2.fr

Web : uta.univ-lyon2.fr

Serveur vocal :

04 72 76 84 36 + code

Pour obtenir les dernières modifications du programme des cycles de conférences, pressez le numéro correspondant au lieu de la conférence, sur votre clavier téléphonique

SMS :

Pour les annulations de dernières minutes, un SMS peut être envoyé aux inscrits.

HORAIRES HABITUELS

• **PAR TÉLÉPHONE** : Du lundi au vendredi, le matin de **9h30 à 11h30** et l'après midi de **13h30 à 16h**.

• **AU BUREAU : UNIQUEMENT SUR RDV, contactez le standard.** Du lundi au vendredi, le matin de **9h30 à 11h30** et l'après midi de **13h30 à 16h**.

Réduction à certaines périodes, voir la rubrique CONTACT sur le site web de l'UTA avant de vous déplacer.

TARIFS

Tarifs réduits pour les étudiant.es et personnels de l'Université Lumière Lyon 2, gratuit dans certains cas pour les doctorant.es : contactez l'UTA.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : 25€

COÛT PÉDAGOGIQUE :

Variable selon le nombre de conférences choisies / 1 cycle = 8 conférences = 16 heures

Nb de cycles	1er	À partir du 2ème cycle :
Tarifs	50 €	40 € par cycle

Exemple : je veux m'inscrire à 2 cycles de conférences, je vais payer : •

25 € d'inscription administrative

• + **90 €** de coût pédagogique (50€ le premier cycle + 40€ le deuxième)

• = **115€ au total.**

Les personnes inscrites à une conférence en 2019 - 2020 interrompue par la crise sanitaire bénéficient d'un avoir pour 2022 - 2023 s'ils ne l'ont pas déjà utilisé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

PAR INTERNET :

Se connecter sur le site de l'UTA : uta.univ-lyon2.fr/inscription

Ouverture : **Mardi 20/09 de 16h à 23h30**

A partir du mercredi 21/09, inscription possible entre **6h et 23h30**.

2 solutions au choix :

Inscription complète par internet avec paiement en ligne par carte bancaire (carte bleue / e-carte, VISA, MASTERCARD) avec le système sécurisé 'Vérifone e-commerce' **OU** Pré-réservation de votre place par internet, puis envoi rapide du paiement par chèque. Après réception et encaissement du chèque, votre inscription est validée. Si votre chèque n'est pas reçu une semaine après votre pré-réservation, celle-ci peut être annulée.

Avantage: votre carte d'auditeur/trice vous sera envoyée par la poste directement à votre domicile avec le catalogue

PAR CORRESPONDANCE :

Avant de remplir la fiche d'inscription ci-contre, vous devez obligatoirement faire une pré-réservation en nous appelant au :

04 72 76 84 32

Du 20/09 au 23/09 : pré-réservation téléphonique uniquement l'après midi **de 13h30 à 16h SAUF le mercredi**.

A partir du 26/09 : lundi, mardi et jeudi : de **9h30 à 11h30** et **14h à 16h** et vendredi : de **9h30 à 11h30**.

Une fois cette pré-réservation validée, vous devez nous faire parvenir par la poste la fiche d'inscription ainsi que votre chèque.

Avantage : votre carte d'auditeur/trice vous sera envoyée par la poste directement à votre domicile avec le catalogue.

SUR SITE :

Mardi 20/09 de **8h30 à 11h00** en salle GAI.330 au **86 rue Pasteur**, Lyon 7ème.

A partir du Jeudi 22/09 : l'UTA - MILC, au **35 rue Raulin**, Lyon 7ème de **9h à 11h30** (sauf mercredi) puis de **13h30 à 16h30**.

Vous pouvez effectuer votre paiement par chèque ou carte bancaire.

Avantage : votre carte d'auditeur/trice et le catalogue des formations vous seront remis immédiatement.

FICHE D'INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE 2022 - 2023

Date de pré-réservation téléphonique* :

Est-ce votre première inscription à l'UTA ?

L'INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE

1. Pré-réservation obligatoire en appelant le **04 72 76 84 32** aux horaires prévus pour réserver temporairement vos places. Se munir préalablement des numéros des formations. Prévoir des choix supplémentaires au cas où les formations souhaitées soient complètes

2. Envoi immédiat du dossier d'inscription complet contenant :

- la **fiche d'inscription** ci-contre, complète et strictement conforme à la pré-réservation téléphonique
- le **règlement par chèque**.
- les éventuels justificatifs (photocopie de la carte d'invalidité, ...)

Après vérification de votre dossier, votre carte d'auditeur/trice vous sera envoyée. Tout dossier doit être envoyé dans les 48h après votre appel. Si le service ne reçoit pas rapidement le dossier, votre pré-réservation peut être annulée, votre place ne sera plus réservée et la procédure devra alors être recommencée.

Adresse pour inscription par correspondance:

Université Lyon 2 - UTA INSCRIPTION
18, quai Claude Bernard 69365 Lyon
cedex 07

LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La date de naissance complète **est indispensable**. Elle permet de gérer les homonymes, de s'assurer de l'identité de l'auditeur/trice par téléphone et de générer votre mot de passe dans l'espace « auditeur » du site web. Elle reste confidentielle et n'apparaît pas sur la carte d'auditeur/trice. Le courriel permet de vous envoyer des informations sur la formation à laquelle vous êtes inscrit·e (report, ...) mais aussi de vous transmettre des informations sur les conférences ou autres événements qui vous sont ouverts dans l'année, en tant qu'auditeur/trice de l'UTA.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

1 seul chèque à l'ordre de :
M. l'Agent comptable de l'Université Lyon 2.

VOTRE IDENTITÉ

Madame Monsieur

Date de naissance*

Nom*

Prénom*

Adresse*

Code postal*

Ville*

Téléphone* *fixe et/ou portable (recommandé)*

..... /

J'accepte de recevoir par SMS des communications UTA urgentes (annulations dernières minutes...) :

Oui - Non

Courriel *merci de remplir votre adresse en capitales*

@

.....

VOTRE SITUATION

Aujourd'hui, vous êtes* :

en activité en recherche d'emploi

retraité·e étudiant·e

autre :

Niveau d'études :

primaire secondaire supérieur

Votre profession et catégorie socioprofessionnelle* :
actuelle ou dernière occupée

1 agriculteur/trices exploitant·es

2 artisan·es, commerçant·es et chef·fes d'entreprise

3 cadres et professions intellectuelles supérieures

4 professions intermédiaires

5 employé·es

6 ouvrier·es

Intitulé du dernier emploi :

.....

Vous êtes :

en situation de handicap et vous avez besoin d'un accès personnalisé (carte justificative)

une personne à mobilité réduite

*Mentions obligatoires

CYCLES DE CONFÉRENCES :

UNE LIGNE PAR CYCLE CHOISI

	N° RÉF	COÛT
1er		50 €
2e		+40 €
3e		+40 €
4e		+40 €
5e		+40 €
6e		+40 €
7e		+40 €

Total des cycles de conférences		
Inscription administrative		+ 25 €
Avoir 2019 - 2020 à déduire, <i>(communiqué par l'UTA au cours de la pré-réservation téléphonique)</i>		
Total à régler :		

VOTRE CHOIX DE FORMATION :

Les choix indiqués doivent être strictement identiques à votre pré-réservation téléphonique. Vous pourrez ajouter des cycles de conférences supplémentaires en cours d'année : par exemple, vous inscrire à 2 cycles à la rentrée, puis un 3ème plus tard.

ATTENTION : PAS DE MODIFICATION POSSIBLE UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION EFFECTUÉE

J'atteste être titulaire d'un contrat d'assurance « responsabilité civile » **couvrant la période du 1er septembre 2022 au 31 juillet 2023**. J'ai bien noté que toute inscription est **DÉFINITIVE**.

Vous pourrez ajouter des formations supplémentaires en cour d'année : par exemple, vous inscrire

Date* :

Signature* :

Vos données personnelles sont collectées par le service Université tous Ages (UTA) de l'Université Lyon 2 pour la mise en œuvre d'un traitement automatisé permettant la gestion de votre inscription aux cycles de conférences de l'UTA. La communication des informations revêt un caractère obligatoire pour la gestion de votre inscription. Les personnels habilités de l'UTA sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré. Les informations ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur pour une finalité distincte et sont conservées pour une durée de trois ans. La responsable du traitement est l'Université Lyon 2, presidence@univ-lyon2.fr. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant auprès du délégué à la protection des données (DPO) de l'Université à l'adresse dpo@univ-lyon2.fr. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de données. Vous pouvez le cas échéant introduire une réclamation auprès de la CNIL.

À SAVOIR

Carte d'auditeur/trice UTA : délivrée après votre inscription, elle indique les numéros de référence de vos conférences. **Pensez àagrafer votre photo et à présenter votre carte pour accéder à chacune des séances**, et à la joindre à vos invitations ou auprès de nos partenaires pour bénéficier de leur offre.

- Conférences **payantes et réservées** aux inscrit·es.
- L'encaissement est fait **à l'inscription**.
- **Pas d'inscription possible** sur les lieux de conférence, **pas d'essai possible**.
- **Toute inscription est définitive, pas de modification possible une fois l'inscription validée**. Dans certaines conditions, et dans la limite des places disponibles, il est possible d'échanger votre conférence après la 2ème séance, avec une conférence équivalente, si celle-ci n'est **pas complète**.
- Tout au long de l'année universitaire, **il est possible d'ajouter de nouvelles conférences à celles déjà suivies** : inscription par internet, par correspondance ou aux bureaux de l'UTA.
- **Inscription préalable obligatoire pour chaque conférence**, avec délai suffisant pour recevoir par courrier, avant la 1ère séance, la carte d'auditeur/trice justifiant l'inscription ; sinon venir s'inscrire à l'UTA où elle vous sera délivrée immédiatement.
- **Pas de remboursement possible** sauf dans des cas très limités (cf. règlement intérieur).
- Si la conférence est **annulée par l'UTA : remboursement après retour de la carte d'auditeur/trice et d'un RIB**.
- Chaque conférence est constituée de plusieurs séances : un cycle compte toujours 8 conférences de 2 heures (soit 16h). Selon les conférences, les séances ont lieu sur l'année universitaire ou sont regroupées sur un semestre.

Calendrier d'inscription :

Les inscriptions débutent le **20 septembre jusqu'à début décembre 2022** et reprennent en **janvier 2023** (inscription à l'UTA et/ou ajout de conférence) voir sur: **uta.univ-lyon2.fr/inscription**.

GUIDE DES AUDITEURS/TRICES

1) PRÉAMBULE

Ces informations complètent, pour les activités relevant de la responsabilité du Service UTA, les dispositions du règlement intérieur de l'Université Lyon 2 et les éventuels règlements intérieurs des établissements qui accueillent des activités de l'UTA dans leurs murs.

Chaque usager de l'UTA doit se conformer aux règlements intérieurs précités et à ce règlement.

2) MISSIONS

L'UTA est un service de l'Université Lumière Lyon 2 qui met en place des cycles de conférences, des ateliers, des cours ou toutes autres actions susceptibles de favoriser le partage et la diffusion des savoirs.

L'UTA exerce son activité au sein de l'Université, à Lyon et dans des communes environnantes.

3) AUDITEUR/TRICE DE L'UTA

Les personnes bénéficiant de conférences sous forme de cycles de conférences ou cours et ateliers de l'UTA sont dénommées « auditeur de l'UTA » ou « auditrice de l'UTA ». La qualité d'auditeur de l'UTA s'acquière par le règlement d'une part, de l'inscription administrative et d'autre part, de l'inscription pédagogique à, au moins, une conférence ou un enseignement propre de l'UTA. Ces deux conditions sont cumulatives.

La qualité d'auditeur de l'UTA ne confère ni la qualité d'étudiant-e ou de personne bénéficiant de la formation continue, ni le statut d'auditeur libre de l'Université au sens de l'article L811-1 du Code de l'éducation.

Les auditeurs de l'UTA sont usagers de l'Université.

4) CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CARTE D'AUDITEUR UTA

Que l'inscription ait été effectuée par internet, par correspondance ou sur sites (à l'UTA ou lieux extérieurs), les mêmes conditions s'appliquent.

a) Conditions générales

Pour s'inscrire, il faut être titulaire d'un contrat d'assurance « responsabilité civile » valable pour toute l'année universitaire.

Toute personne qui s'inscrit à l'UTA s'engage à respecter les règles de fonctionnement du service, dont les règlements intérieurs de l'Université et des sites qui accueillent l'UTA.

Toute inscription est définitive.

L'inscription à l'UTA en tant qu'auditeur/trice est actée par la remise d'une carte d'auditeur UTA personnelle qui mentionne les conférences auxquelles la personne est inscrite. Il s'agit d'un document nominatif et personnel qui doit

permettre l'identification des auditeurs inscrits à l'UTA pour l'année universitaire en cours et les conférences auxquelles ils sont inscrits.

Tout prêt, échange, falsification ou tentative de falsification est interdit et passible de sanctions, notamment disciplinaires.

La carte d'auditeur doit être présentée à chaque séance pour accéder à une conférence.

b) Perte de la carte d'auditeur

En cas de perte ou vol de la carte d'auditeur, un duplicata peut être délivré une fois dans l'année.

L'auditeur doit certifier avoir perdu sa carte et s'engager à rendre le duplicata à l'UTA au cas où il retrouverait sa carte originale. La demande peut se faire par l'auditeur concerné, soit au service UTA pendant les heures de permanences, en présentant une pièce d'identité et en apportant sa photographie d'identité, soit par correspondance en envoyant sa photographie d'identité et une enveloppe timbrée pour la réponse (l'adresse postale doit impérativement correspondre à l'adresse mentionnée dans le dossier d'inscription d'origine).

c) Personne en situation de handicap

Les auditeurs en situation de handicap peuvent, s'ils le souhaitent, se signaler au moment de leur inscription et joindre une copie de leur carte d'invalidité.

Le Service UTA les contactera pour, dans la mesure du possible, organiser un accueil personnalisé en fonction du handicap, des souhaits de la personne et de la configuration de la salle (réservation d'une place spécifique dans la salle, accès à la salle par une porte spécifique, arrivée en avance dans la salle, etc.).

5) PAIEMENT, CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Il est possible de s'inscrire à l'UTA ou à des conférences supplémentaires tout au long de l'année.

L'inscription annuelle à l'UTA est dénommée « inscription administrative ».

L'inscription aux conférences choisies est dénommée « inscription pédagogique ».

L'inscription pédagogique n'est possible que pour l'intégralité d'une conférence. Il est impératif d'être inscrit à la conférence pour assister à une séance, il n'est pas possible de faire une séance d'essai.

a) Modes de paiement :

Les droits administratifs et pédagogiques sont payables :

- Par chèque bancaire ou postal : pour les inscriptions sur sites et par correspondance ou après la pré-réservation par Internet.
- Par carte bancaire : seul mode de paiement possible pour les inscriptions par Internet. Pour l'inscription sur sites, le paiement par CB est possible sous réserve d'une connexion CB sur le lieu d'inscription.

b) Encaissement :

Quel que soit le type d'enseignement choisi, le règlement est encaissé immédiatement lors de l'inscription.

c) Conditions de remboursement et d'annulation :

~~Le changement de calendrier, le report de séance(s)~~ et/ ou la modification partielle éventuelle d'un programme (intervenant, lieu, date, ...) ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à un remboursement.

En cas d'annulation totale de la conférence par l'UTA (en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits, défaillance de l'enseignant-e et pas d'autre enseignant-e trouvé-e, etc.) : les coûts pédagogiques sont intégralement remboursés.

Le coût administratif n'est remboursé que si les auditeurs ne sont pas inscrits à d'autres conférences de l'UTA.

L'auditeur dont la conférence est annulée devra rendre sa carte d'auditeur. L'auditeur/trice qui est inscrit-e à d'autres conférences UTA se verra remettre une nouvelle carte d'auditeur à jour en échange de la carte déjà en sa possession.

En cas d'interruption de la conférence : seuls les coûts pédagogiques sont susceptibles de remboursement et au prorata des séances manquantes.

Les seules possibilités de demande de remboursement par l'auditeur/trice sont les cas de force majeure, par exemple :

- En cas de maladie grave : uniquement sur présentation d'un certificat médical indiquant l'impossibilité de suivre la conférence et uniquement dans le mois suivant l'inscription.
- En cas de décès : sur présentation du certificat de décès. Dans tous les cas, le coût administratif de 20 € reste acquis pour frais de gestion et le

remboursement du coût pédagogique est calculé au prorata du nombre de séances restantes à réception de la demande écrite de remboursement avec les pièces justificatives.

6) AUDITEUR/TRICES-RÉFÉRENT-ES DU SERVICE UTA

L'UTA dispose sur les lieux de conférences de référents choisis par le service de l'UTA parmi les auditeurs.

Les auditeur/trices-référent-es facilitent l'accueil

des auditeur/trices et le suivi du bon fonctionnement des conférences. Ils participent à la diffusion des informations du service UTA sur le fonctionnement et les activités de l'UTA.

7) ORDRE, SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

Outre le respect des principes généraux d'ordre et de sécurité, tels que fixés par le règlement intérieur de l'Université, et le cas échéant des établissements accueillant l'UTA, tout usager de l'UTA s'engage à respecter le règlement du site hors campus qui accueille l'enseignement qu'il suit. L'UTA réserve des salles pour certains enseignements et pour certaines inscriptions. Les auditeurs de l'UTA doivent strictement se conformer aux consignes transmises soit par le personnel de l'UTA, soit par un professionnel du lieu de conférence, soit par un agent de sécurité, soit par les auditeurs-référents.

L'utilisation des salles d'enseignement sur les campus ou à l'extérieur est réservée exclusivement aux enseignements de l'UTA. Il est interdit d'utiliser les salles pour d'autres activités que l'enseignement prévu par l'UTA.

Ainsi célébrations, informations ou organisations d'autres enseignements ou activités, promotions d'activités d'associations ou autres, etc. ne sont pas autorisées et il est interdit de manger dans les salles.

a) Accès aux salles :

Les salles de conférences sont accessibles environ 15 mn avant le début de la conférence.

Pour une conférence de 2 heures, la salle est louée une demi-heure avant et une demi-heure après les horaires de conférence. C'est pourquoi pour des raisons de sécurité et pour ne pas perturber les autres activités pouvant avoir lieu sur le site, les auditeurs ne doivent pas arriver plus de 30 mn à l'avance, et avoir libéré le lieu 30 mn après l'heure de fin de la conférence et de ne pas gêner les accès aux différentes salles du site et aux sorties.

Ce sont les enseignant.es, les services de sécurité engagés par l'UTA, le service UTA ou les auditeur/trices-référent.es désigné.es par le service UTA qui indiquent au public l'ouverture de l'accès à la salle,

après que les vérifications de sécurité et d'organisation aient été validées par l'enseignant et le service de sécurité. Il est formellement interdit de pénétrer dans une salle alors que l'activité précédente n'est pas encore terminée. L'accès aux salles est en effet conditionné par la sortie totale des personnes occupant la salle auparavant et par l'accord explicite pour entrer dans la salle qui vous sera donné par une personne autorisée. En cas de salle avec plusieurs portes d'accès, ne devront être utilisées pour l'entrée et la sortie que les portes indiquées par les personnes autorisées.

L'accès aux sites dans lesquels se trouve la salle qui accueille les conférences de l'UTA à l'extérieur des campus est strictement réservé aux personnes inscrites pour l'enseignement concerné. Il en va de même pour les cours et ateliers où l'accès aux salles de cours est exclusivement réservé aux auditeurs inscrits à cet enseignement.

b) Comportement :

Il est demandé un minimum de discipline à l'intérieur de la salle ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de chaque conférence ou lieu d'inscription, afin d'éviter les bousculades. Chacun doit respecter les règles de politesse, de sécurité et avoir un comportement qui ne perturbe pas le fonctionnement des conférences et des inscriptions.

Afin de ne pas déranger le bon déroulement des conférences et par respect pour l'enseignant-e et les autres participant-es, chaque participant-e doit respecter les horaires de début et horaires de fin, ainsi que les moments d'échanges avec l'enseignant-e.

Les personnes en retard peuvent se voir refuser l'accès à une séance, même si elles sont inscrites à cette conférence.

Il n'est pas autorisé à un auditeur de réserver des places à l'intérieur de la salle pour d'autres auditeurs en attendant leur arrivée, même en posant sacs, vêtements, etc. Les auditeurs qui souhaitent s'asseoir dans la même zone de la salle doivent se regrouper à l'extérieur et entrer ensuite dans la salle ensemble.

Les auditeurs de l'UTA s'engagent par leur inscription à ne pas troubler l'ordre public ni porter atteinte aux activités d'enseignement, de recherche et d'administration.

Lors des conférences, seuls les enseignant.es, le service UTA et les auditeur/trices-référent.es désigné.es par le service UTA peuvent prendre la parole devant l'assemblée réunie pour une conférence. Les autres personnes doivent avoir obtenu un accord écrit préalable de la Direction de l'UTA. Dans ce cas, l'enseignant et les auditeur/trices-référent.es en sont informé.es.

En cas de non-respect du présent règlement et de constatations d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université imputable à un usager de l'UTA, le/la directeur/trice de l'UTA pourra, le cas échéant, convoquer l'usager

afin de lui rappeler les règles en vigueur.

Les usagers de l'UTA relèvent de la section disciplinaire de l'Université dans les conditions définies par le Code de l'éducation. L'UTA, service de l'Université, ne peut être tenue pour responsable de la disparition ou de l'atteinte aux biens personnels des auditeur/trices, lesquels sont réputés demeurer sous la garde exclusive de leur propriétaire ou détenteur.

8) SOLLICITATION COMMERCIALE

Conformément au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2, la sollicitation commerciale est interdite.

Aucune vente, promotion ou publicité pour des objets, des manifestations ou autres activités d'associations ou d'autres organismes n'est autorisée dans les locaux utilisés pour l'UTA sans autorisation écrite de l'Université.

Toutefois, une autorisation exceptionnelle peut être accordée par l'autorité compétente, eu égard à l'objet de la diffusion, après avis favorable du/de la directeur/trice de l'UTA. Tout document diffusé sur autorisation doit comporter l'indication de son origine. Leurs auteur/trices sont responsables de leur contenu.

L'affichage est formellement interdit dans les locaux

occupés hors campus par l'UTA. Sur les campus, seuls certains panneaux d'affichage sont libres.

Aucun voyage n'est organisé par ou au nom de l'UTA et aucune autorisation ne peut être délivrée à des fins d'organisation de voyages.

9) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents sont protégés par le droit sur la propriété intellectuelle.

Les copies des documents élaborés par les enseignant-es ou autre personne ne peuvent faire l'objet de diffusion sans accord exprès et écrit de l'auteur/trice, et après en avoir informé le service UTA par écrit.

Les enregistrements des conférences ne sont pas autorisés, sauf accord exprès de l'enseignant et avec accord du service UTA. Dans le cas où l'enseignant autorise l'enregistrement, celui-ci ne doit pas intégrer d'autres personnes (auditeur/trices, etc.).

10) PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des auditeurs et auditrices de l'UTA sont collectées par le service Université tous Âges (UTA) de l'Université Lyon 2 pour la mise en œuvre d'un traitement automatisé permettant la gestion de l'inscription aux enseignements de l'UTA.

La communication des informations revêt un

caractère obligatoire pour la gestion de l'inscription. Les personnels habilités de l'UTA sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré. Les informations ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur pour une finalité distincte et sont conservées pour une durée de trois ans. La responsable du traitement est l'Université Lyon 2, presidence@univ-lyon2.fr. Conformément au règlement européen sur la protection des données, les personnes inscrites peuvent faire valoir leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données les concernant auprès du délégué à la protection des données (DPO) de l'Université à l'adresse dpo@univ-lyon2.fr. Elles bénéficient également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de données. Elles peuvent le cas échéant introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Contacteur l'UTA

Tél : 04 72 76 84 30

Courriel : uta@univ-lyon2.fr

Web : <https://uta.univ-lyon2.fr> rubrique **Contact**



LYON

Parc de la Tête d'Or

3ème

Site Rachais
MuMo

7ème

Bron

● **CAMPUS LYON 2
BERGES DU RHÔNE**



● **MILC**



● **Maison des Sciences
de l'Homme**

● Parc de Parilly



● **CAMPUS LYON 2
PORTES DES ALPES**



UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 - UTA

Courriel : uta@univ-lyon2.fr

Web : uta.univ-lyon2.fr

*Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard
69365 LYON CEDEX
04 72 76 84 30*